



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N°17-34

Objet :

**Opération B1.3-n°1, action
N°155 du contrat rivières**

**Travaux de franchissement
piscicole du pont de la route
des Echaux**

Demandes de subvention

LE PRESIDENT,

Conformément à la délégation
accordée par le Comité Syndical du 29
avril 2015 ;

Vu le contrat de rivières Renaison,
Teyssonne, Oudan, Maltaverne du 14
novembre 2014 ;

Considérant que l'aménagement du
pont de la route des Echaux, ouvrage
de voirie communale améliorerait la
continuité écologique du la Montouse
à St Alban les Eaux ;

Considérant que les travaux consistent
en l'installation de pré-barrages et de
déflecteurs dans le passage busé pour
un montant estimatif de 25 255 € HT ;

Considérant que l'Agence de l'Eau
Loire Bretagne et la Région Auvergne
Rhône-Alpes peuvent accorder des
aides financières à hauteur de 80%
des dépenses.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver les travaux d'aménagement du pont de la route des Echaux
sur la Montouse à Saint Alban les Eaux ;

2°) de solliciter les subventions possibles auprès de l'agence de l'eau Loire-
Bretagne et de la région Auvergne Rhône Alpes ;

2°) de dire que les crédits correspondant au montant prévisionnel de cette
action ont été inscrits au budget cours d'eau pour l'exercice 2017,

Accusé de réception - Ministère de l'écologie 3°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette
décision.

042-254202211-20170908-DC17-34-AU

Accusé certifié exécutoire

Roanne, le

Réception par le préfet : 08/09/2017

- 8 SEP. 2017

Le Président,

Daniel FRECHET